dodis.cn/46

LEGAZIONE DI SVIZZERA IN ITALIA

38-10-G-3.

H. Feldselve.

Rome, le 13 juillet 1938.

ad.A.15.43.J.O.-

Journaux suisses interdits en Italie.- New Jones 110

Monsieur le Ministre,

terzeichnis der

Il y a quelque temps, j'avais prié M.Micheli,
Conseiller de Légation, de demander à titre personnel à un haut
fonctionnaire du Ministère de la Culture populaire une liste
vraiment complète des journaux suisses se trouvant frappés
d'une interdiction. Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, la
liste qui vient de nous être communiquée en conséquence et qui,
vous le verrez, est fort longue, du moment qu'elle indique pour
ainsi dire toute la presse socialiste de notre pays. Mais il y
a, en outre, une série d'organes de presse bourgeois fort importants, comme le Bund et - ce que j'ai constaté à ma surprise la Revue de Lausanne.

Au cours de mon entretien de ce matin avec le Ministre Rocco, directeur de la Presse étrangère, j'ai renouvelé nos instances antérieures/en faveur du "Bund", en disant que la révocation de la mesure frappant ce grand journal serait certainement fort bien vue chez nous. M.Rocco paraissait personnellement enclin à appuyer ma demande, mais il déclarait se trouver auparavant dans la nécessité de se mettre en rapport avec M.Tamaro, Ministre d'Italie à Berne.

J'ai, en outre, attiré l'attention de M.Rocco sur le fait que parmi les petites feuilles interdites, le "Guardista" est un organe de la jeunesse conservatrice tessinoise ex-

A la Division des Affaires Etrangères du Département Politique Fédéral,

Berne.



primant des tendances sympathiques envers l'Italie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

P. Jugger

1 annexe